

[Traduction.]

LE RAPPORT SUR LA POLITIQUE PÉTROLIÈRE

Motion n° 125—M. Saltsman:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport provisoire du comité spécial de la politique pétrolière (Nord canadien), dont le ministre intérimaire de l'Énergie, des mines et des ressources a parlé, selon le *hansard* du 25 avril 1969, à la page 7956.

M. R. J. Orange (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, il s'agit ici du premier d'une série de rapports provisoires au gouvernement. Une fois présenté le rapport définitif, on étudiera l'opportunité de le publier. Je demanderais donc à l'honorable député de retirer son amendement.

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, je pense qu'il est important que nous ayons ces renseignements à l'heure actuelle. Je demanderais donc que la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

Mr. l'Orateur: La motion est reportée aux avis de motions (documents) en conformité avec l'article 48 du Règlement.

QUESTIONS ORALES

L'INDUSTRIE

LA NÉGOCIATION KENNEDY—L'ENTRÉE EN VIGUEUR IMMÉDIATE DES DISPOSITIONS TARIFAIRES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): J'aimerais poser au ministre des Finances une question au sujet des réductions de la négociation Kennedy qui ralliaient l'appui de presque tous les députés à l'époque. Ma question, monsieur l'Orateur, découle de l'annonce par le ministre d'un grand nombre de réductions tarifaires, prévues pour 1972, qui entreront en vigueur dès maintenant.

Le ministre peut-il nous dire quelles études ont été faites par son ministère sur l'effet probable que ce changement soudain du programme aura sur les industries intéressées, surtout les petites industries?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, des fonctionnaires de mon ministère ont effectué une étude minutieuse sur les effets que cette décision aura sur l'industrie et ils en sont venus à la conclusion—ou il leur a semblé—que la décision n'entraînerait aucune conséquence grave pour l'industrie canadienne, mais qu'elle l'obligerait à accroître son efficacité et à réduire ses coûts, contribuant ainsi à combattre l'inflation, ce qui est exactement ce que nous voulions.

[M. Forest.]

L'hon. M. Stanfield: Ai-je raison de penser qu'on n'a fait aucune étude sur l'effet que produiront les changements proposés sur les industries intéressées?

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, on a sans doute des notes dans mon ministère au sujet des observations et des remarques que mes fonctionnaires m'ont adressées. Je peux assurer à l'honorable député que j'ai eu de longues discussions avec les fonctionnaires de mon ministère au sujet des effets que les modifications pourraient avoir pour certaines industries.

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire. Étant donné que ces modifications ont été apportées sans avis préalable et sans qu'on ait consulté les industries en cause, le ministre est-il disposé à entendre les instances des compagnies touchées? Et au cas où une compagnie serait en mesure de prouver qu'elle aura à souffrir parce que les modifications entrent en vigueur immédiatement plutôt que dans trois ans, le ministre songerait-il à prévoir des mesures d'aide provisoires?

L'hon. M. Benson: Tout d'abord, monsieur l'Orateur, de nombreuses consultations ont eu lieu avec les industries avant la présentation des propositions à la négociation Kennedy. Je suis certes disposé à entendre en tout temps les plaidoyers des diverses industries. Comme toujours, le gouvernement accueille fort volontiers les gens qui viennent lui exposer leurs problèmes.

Deuxièmement, des dispositions sont prévues pour une assistance provisoire, lorsque les industries sont financièrement touchées par la négociation Kennedy. Je voudrais signaler aux députés que même si ces réductions tarifaires sont en vigueur depuis un certain temps et que deux de ces quatre mesures avaient été prises antérieurement en vue d'abaisser les tarifs, les demandes d'assistance de ce genre ont été peu nombreuses.

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre, j'en suis certain, conviendra qu'il peut y avoir une différence, lorsqu'un changement est effectué immédiatement au lieu d'en 1972. Peut-il nous donner l'assurance qu'il est prêt non pas à examiner les propositions initiales, mais à entendre les instances au sujet de l'effet que pourrait avoir l'adoption immédiate de ces changements?

L'hon. M. Benson: Comme je l'ai signalé, monsieur l'Orateur, j'ai déjà envisagé les conséquences possibles, et j'entendrai volontiers les représentations.